

(Les chiffres renvoient aux articles du Code.)

KÉWATIN, application de l'Acte à.....	988
la partie liv, concernant les procès expéditifs, ne s'applique pas à.....	762
LÉSION corporelle causée par négligence.....	252
par incurie.....	253
Lettre demandant de l'argent, etc., avec menaces.....	403
Libelle diffamatoire (Voir Table des matières, partie xxiii).....	285-302
contre un souverain étranger.....	125
blasphématoire.....	170
plaidoyer de justification.....	634
preuve dans les cas de.....	705
Libération conditionnelle après une première infraction.....	971, 972
Liqueurs enivrantes, vente de, près de travaux publics.....	118
à bord des vaisseaux de Sa Majesté.....	119
Livres, etc, immoraux, mise à la poste de.....	180
Loi militaire, protection des personnes soumises à la.....	43
Loteries.....	205
MAISON déréglée.....	198
entraver un agent de la paix entrant dans une.....	200
d'habitation, défense d'une.....	51, 52
de jeu publique (<i>Et voir Jeu</i>).....	196
Mandats, prévarication dans l'exécution des.....	141
visa de.....	565, 844
de perquisition, etc.....	569-576
Marchandises, marques frauduleuses sur les.....	443-455
Mariage feint.....	277
célébré sans autorisation légale.....	279
contrairement à la loi.....	280
Marques frauduleuses sur des marchandises.....	443, 455
preuve dans les cas de.....	710
Matelots, recevoir des effets, etc., de.....	391-393
Menaces, extorsion à l'aide de.....	405, 406
Mettre le feu aux récoltes, etc.....	484-486
Meurtre, etc. (Voir Table des matières, partie xviii).....	227-257
ce qui constitue le.....	227, 228
la provocation le réduit à l'homicide.....	229
punition du.....	231
tentative de.....	232
menaces de.....	233
complot de.....	234
complice après le fait de.....	235
Mines, dommages aux.....	498
Mineurs, procès des.....	550
Mise en accusation, procédures à suivre.....	652-658
disposition dans le cas de trahison.....	658
dans les procès sommaires.....	856
Mise hors la loi abolie.....	962
Mœurs, crimes contre les (Voir Table des matières, partie xiii).....	174-190